



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement intérieur du championnat d'Ille-et-Vilaine jeunes 2010-2011

Article 1 : conditions générales

1.1 Généralités

Les championnats départementaux des jeunes sont organisés chaque année avant ou pendant les vacances de fin d'année. Peuvent y participer les joueurs possédant une licence A de la FFE et licenciés dans un club du département. Les joueurs étrangers scolarisés en France qui respectent les conditions ci-avant peuvent y participer.

Les poussin(e)s et petit(e)s poussin(e)s sont autorisé(e)s à participer à la compétition avec une licence B, mais le Comité Départemental insiste sur l'importance de licencier A les jeunes en compétition (par ailleurs, la licence A est obligatoire pour les qualifiés au championnat de Bretagne).

1.2 Organisation

L'organisation de ces championnats est confiée par la Commission Jeunes du Comité Départemental à un club du département.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent d'une part en catégories filles, d'autre part en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes, benjamins, pupilles, poussins, petits-poussins.

Il est organisé un tournoi par catégorie, l'organisateur se réserve, en concertation et avec l'accord de l'arbitre principal, le droit de grouper certaines catégories si le faible nombre de participants le rend nécessaire.

1.4 Nombre de rondes

Les championnats sont joués avec un appariement au système suisse en 6 rondes.

Si le nombre de participants dans un tournoi est inférieur ou égal à 8, le championnat pourra se jouer avec un appariement suisse en 5 rondes ou en toutes rondes.

1.5 Titre des tournois mixtes

Les titres de champions et vice-champions départementaux sont attribués respectivement aux 1er et 2ème des championnats mixtes minimes à petits-poussins.

1.6 Titre des tournois filles

Les titres de championnes et vice-championnes départementales sont attribués respectivement aux 1ère et 2ème des championnats filles minimes à petites-poussines.

Article 2 : participation

Un joueur ou une joueuse peut participer dans une catégorie supérieure. Dans le cas où il ne serait pas pré-qualifié pour le championnat de Bretagne des Echecs, il ne peut prétendre alors à une qualification que dans la catégorie où il aura choisi de concourir.

Article 3 : tournois

3.1 Règles

Les tournois sont joués suivant les règles FIDE, selon la cadence Fischer suivante :

- 50 minutes avec ajout de 10 secondes par coup pour les catégories Minimes, Benjamins et Pupilles.
- 25 minutes avec ajout de 5 secondes par coup pour les catégories Poussins et Petits Poussins.

3.2 Classement

Le classement est établi au nombre de points.

Si plusieurs joueurs sont ex-æquo pour l'attribution d'un titre de champion, des matches de départage sont organisés sur place suivant les modalités de l'article 3.3. Seul le titre de champion est déterminé par le ou les matches de départage ; le reste du classement est établi suivant l'ordre de la grille américaine, même pour les joueurs ayant participé aux départages.

Aucun autre match de départage n'est organisé : pour les autres ex-æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre : Buchholz tronqué, performance.

3.3 Matches de départage

Tous les matches de départages sont organisés suivant un système coupe, tel que défini par le règlement national (3.4c).

Les matches se font en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées. En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 4 minutes avec ajout de 3 secondes par coup pour les blancs, 3 minutes avec ajout de 3 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

Article 4 : arbitrage

4.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par un arbitre principal, choisi par l'organisateur en accord avec la Commission Jeunes du Comité Départemental.

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage, en accord avec la Commission Jeunes du Comité Départemental.

4.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

4.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composé de :

- L'arbitre principal, président de la commission
- Le responsable des jeunes du département
- L'organisateur du championnat des jeunes
- Le président du Comité Départemental
- Un représentant des joueurs dans la catégorie la plus élevée
- Un président de club

Chacun des membres ci-dessus peut être représenté.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

La composition de la Commission d'appel sera affichée avant la première ronde.

Article 5 : conditions particulières

5.1 Lieu et date

Le championnat d'Ille-et-Vilaine des jeunes, saison 2010-2011, se déroulera à la salle des fêtes de Vezin-le-Coquet, les samedi 27 et dimanche 28 novembre 2010.

5.2 Inscription

La pré-inscription est obligatoire sur le site web du Comité Départemental, ou par courrier électronique à jeunes@echecs35.fr, au plus tard le jeudi 25 novembre 2010 avant 20h00.

L'inscription est gratuite.

5.3 Organisateur

L'organisateur missionné par le Comité Départemental est Jean-Louis BOURGOIN, Président de l'Echiquier Vezinois, 7 rue Hector Berlioz, 35132 VEZIN-LE-COQUET.

5.4 Arbitre

L'arbitre principal est Yvon MARTIN, AF3.

5.5 Horaires

Les confirmations des inscriptions (pointage) et les compétitions se dérouleront suivant le planning ci-dessous :

- Pupilles, benjamins et minimes :
 - pointage le samedi de 9h00 à 9h30
 - ronde 1 le samedi à 10h, ronde 2 à 13h15, ronde 3 à 15h30
 - ronde 4 le dimanche à 9h, ronde 5 à 11h15, ronde 6 à 13h45
 - départages éventuels de 16h à 17h30
- Petits poussins et poussins :
 - pointage le samedi de 14h30 à 15h00
 - ronde 1 le samedi à 15h30, ronde 2 à 16h45
 - ronde 3 le dimanche à 10h, ronde 4 à 11h15, ronde 5 à 13h45, ronde 6 à 15h00
 - départages éventuels de 16h à 17h30

Les horaires des rondes sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque journée.

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

A partir de 15 min de retard à une ronde, un joueur est considéré comme forfait pour la ronde en cours.

Tout joueur forfait non prévenu pour une ronde se verra exclus du tournoi.

5.6 Homologation

Les numéros d'homologation FFE des différents tournois sont les suivants :

- minimes mixte : 19256
- minimettes : 19257
- benjamins mixte : 19258
- benjamines : 19259
- pupilles mixte : 19260
- pupillettes : 19261
- poussins mixte : 19275
- poussines : 19276
- petits poussins mixte : 19277
- petites poussines : 19278

5.7 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

5.8 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place le dimanche soir à 18h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

Après validation des résultats par la Commission Jeunes du Comité Départemental, les résultats sont :

- mis en ligne sur le site web du Comité Départemental par la Commission Communication
- envoyés par l'arbitre principal au responsable du ELO de la Ligue de Bretagne des Echecs
- envoyés par le responsable de la Commission jeunes au Directeur des jeunes de la Ligue de Bretagne des Echecs

5.9 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental et l'Echiquier Vezinois à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Fait à Rennes le 30 septembre 2010

L'Arbitre Principal,

Yvon MARTIN

L'Organisateur

Jean-Louis BOURGOIN

**Le Président
du Comité Départemental**

Pascal AUBRY